

Politique d'utilisation du logo

Il existe deux variations du logos : une en couleur et l'autre en noir et blanc.



Seuls les personnes ou organismes autorisés peuvent utiliser le logo. On doit obtenir, au préalable, l'autorisation écrite du Service loisir et culture de la Ville de Contrecoeur.

Les logos doivent toujours être utilisés dans leur intégralité. Aucune de ses parties ne peut être utilisée séparément à des fins décoratives ou autres.

Les logos ne doivent jamais être redessinés. On ne peut ni les déformer ni y intégrer d'autres éléments.

Les logos peuvent être réduits ou agrandis, mais doivent toujours conserver leurs proportions initiales (ne pas étirer les logos en largeur ou en hauteur). Aussi, ils ne peuvent être réduits jusqu'à rendre illisibles les mots « fier d'être bénévole ».